

L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE À PROTÉGER



L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

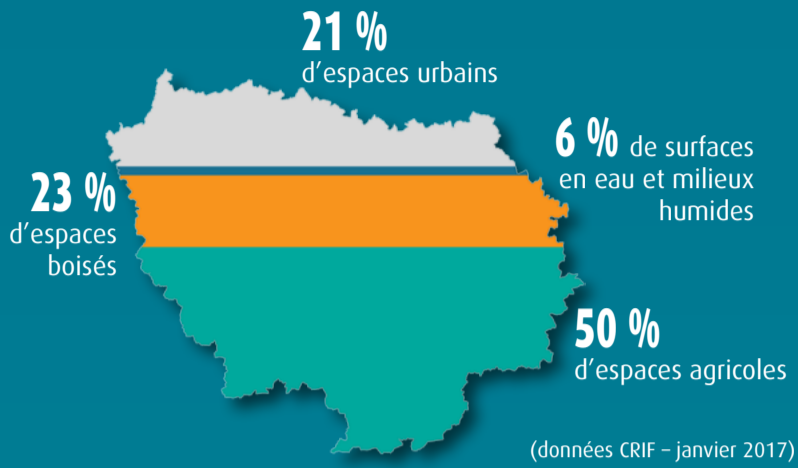
19 % de la population nationale, soit 2,8 % du territoire métropolitain.

Les terres cultivées couvrent la moitié de la région, et leur potentiel agronomique est très élevé.

21 % du territoire sont urbanisés.

= très forte pression sur les milieux aquatiques

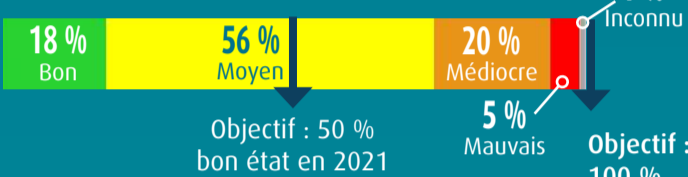
Gouvernance en Île-de-France : 10 SAGE
Réduction de 30 % des EPCI-FP entre 2014 et 2017



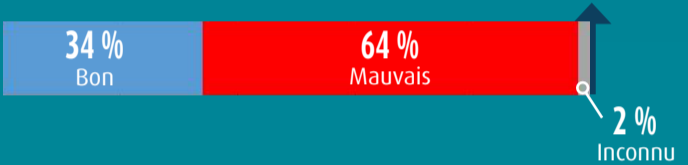
DANS QUEL ÉTAT SONT LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ?

Les cours d'eau (223 masses d'eau)

État écologique



État chimique

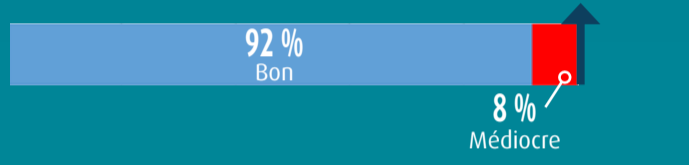


Les nappes souterraines (13 masses d'eau)

État chimique



État quantitatif



QUELLES SONT LES ACTIONS CONTRE LES POLLUTIONS ?

Des pollutions ponctuelles liées aux eaux domestiques et pluviales

L'assainissement collectif

495 stations d'épuration traitent les eaux usées de 11,6 millions d'habitants.

73 % des stations les plus importantes (> 2000 EqH) sont conformes (13 % sont évaluées non conformes pour des problèmes de collecte).

L'usine « Seine-aval » d'Achères traite les effluents de 6 millions d'habitants de l'agglomération parisienne ! C'est la plus grosse station d'épuration en France, et la 2^e mondiale.

La gestion des eaux pluviales

Un enjeu de salubrité et de risque d'inondations

650 mm par an d'eau de pluie répartis sur 110 jours. Cela provoque d'importants volumes d'eau qui ruissellent sur les surfaces imperméables.

Artificialisation des sols franciliens = 260 000 ha en augmentation moyenne d'environ 1800 ha par an.

+ 40 % des volumes à traiter arrivant à la station Seine-aval en temps de pluie !

À retenir : une part de la population est raccordée à un assainissement non collectif (fosses septiques...)

Une ressource en eau potable fragile face aux pollutions diffuses

Les nitrates

100 % du territoire classé en zone vulnérable aux nitrates. La teneur en nitrates de 25 % des points de suivi a augmenté depuis 2012.

Les produits phytopharmaceutiques

Produits chimiques destinés à combattre des organismes considérés comme nuisibles. Tous les points de mesures sur les cours d'eau sont contaminés par des produits phytopharmaceutiques.

Bilan des actions :

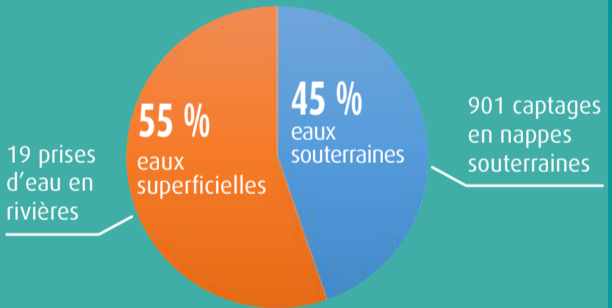
Positif sur les territoires urbanisés : 94 % des collectivités engagées dans une démarche de réduction d'usages.

Pour les usages agricoles : entre 2008 et 2015, augmentation de 28 % du nombre de doses utilisées.

L'alimentation en eau potable

920 ouvrages de prélèvements d'eau pour 3,3 millions de m³/j.

En % des volumes captés



Incidence des pollutions diffuses sur les captages :

• 120 points de prélèvements d'eau potable abandonnés pour cause de pollution entre 2000 et 2017 ;

• 56,3 % des unités de productions alimentées par une eau soumise à un traitement poussé pour assurer une bonne qualité de l'eau au robinet.

... et aux micropolluants d'origines urbaine et industrielle (HAP, PCB, métaux...)

COMMENT PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS MENACÉS ?

Des milieux aquatiques en bon état contribuent notablement à l'épuration des eaux, à la préservation de la ressource, à la biodiversité, ainsi qu'à la prévention des crues. Pour cela, il faut empêcher la dégradation et la destruction des zones humides et redonner un fonctionnement aussi naturel que possible aux cours d'eau : rétablissement de la circulation des poissons et des sédiments (continuité), restauration des berges, du lit et des méandres (hydromorphologie).

Les zones humides

Identifier les zones humides pour mieux les protéger : 2 500 km² de zones humides potentielles en Île-de-France, pour 230 km² de zones humides délimitées et caractérisées.

Compenser les pertes :

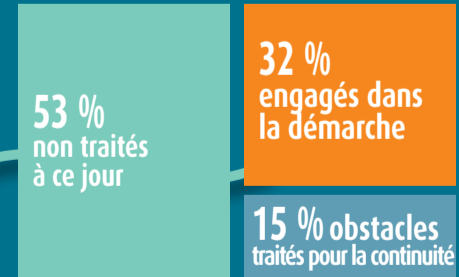
40 mesures compensatoires mises en œuvre depuis 2012 = 60 ha.

La morphologie des cours d'eau

Redonner une configuration naturelle aux cours d'eau dont 80 % sont en mauvais « état hydromorphologique ».

Les continuités piscicole et sédimentaire des cours d'eau

500 obstacles à traiter prioritairement pour rétablir la continuité.



QUELLES ACTIONS FACE AUX SÉCHERESSES ?

Réduire les prélèvements en période de crise et dans la durée pour protéger la ressource et favoriser la recharge.

Les zones de répartitions des eaux

Encadrement des prélèvements en nappes souterraines et période normale.

Les 3 principales nappes d'Île-de-France sont classées en ZRE : Albien, Champigny et Beauce.

Les arrêtés sécheresses

Restriction des prélèvements et des usages de l'eau en période d'étiage (basses eaux) supérieur à la normale.

En 2018, 6 arrêtés sécheresse ont été pris, uniquement en Seine-et-Marne et en Essonne.